

15ème législature

Question N° : 30343	De Mme Marie-France Lorho (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > crimes, délits et contraventions	Tête d'analyse > Vandalisme dans le cadre de revendications antiracistes	Analyse > Vandalisme dans le cadre de revendications antiracistes.
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Réponse publiée au JO le : 20/10/2020 page : 7319 Date de changement d'attribution : 22/09/2020		

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'intérieur sur les dispositifs mis en œuvre pour protéger notre patrimoine de mouvements de vandalisme ponctuels. Depuis quelques semaines, le mouvement communautaire visant à dénoncer les violences policières et un racisme qui sévirait entre les rangs de la police a engendré un phénomène inquiétant : des actes de vandalisme s'épanouissent aux Etats-Unis, en Angleterre, en Belgique jusqu'en France, où des statues et monuments sont tagués et parfois même abattus. En France, des statues de Victor Schoelcher ont ainsi fait l'objet de destruction et dégradations matérielles, notamment à Fort-de-France. L'ignorance crasse qui anime ces vandales aura donc entraîné la destruction d'une figure sculptée d'un abolitionniste. Par ailleurs, les statues à l'effigie de Colbert font l'objet de menaces. Une ligue communautaire appelle ainsi à déboulonner la statue de cet illustre ministre, placée devant l'Assemblée nationale, au motif de son rôle dans le commerce des esclaves au XVIIe siècle. Outre le fait que ce personnage soit une figure majeure de l'Histoire de France, les statues à son effigie en France sont, pour de nombreux exemplaires, sculptées de main de maître. Il est donc non seulement nécessaire de protéger ces visages majeurs de notre Histoire comme il est essentiel de préserver d'éminentes œuvres d'art d'une destruction ou d'un saccage mis en œuvre au nom de revendications communautaires. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour prévenir un tel mouvement de vandalisme, fruit de groupes de pression méprisant notre histoire nationale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, est déterminé à protéger le patrimoine français dans son intégralité et au-delà, toute la mémoire qu'il porte, pour les générations futures. Ainsi, entre le 22 mai et le 27 juillet 2020, 17 faits de dégradations ou de destructions de statues ont été observés dans les départements français des Antilles. Par ailleurs, le service central du renseignement territorial, la police et la gendarmerie nationales sont pleinement mobilisés pour anticiper ces actions malveillantes à l'encontre de notre patrimoine national, notamment sur les différents réseaux sociaux, mais aussi pour identifier les meneurs et les auteurs de ces actions. En cas de menaces décelées, les forces de l'ordre se mobilisent avec rapidité et efficacité pour prévenir les violences, protéger les personnes et les biens. La police et la gendarmerie nationales, tout comme l'ensemble du Gouvernement, sont donc totalement investies dans la protection du patrimoine français. Ainsi, les forces de sécurité intérieure prennent et prendront toutes les dispositions qui s'imposent pour le protéger, conformément aux engagements du Président de la République lorsque le 4 septembre dernier, au Panthéon, il déclarait que « la



République ne déboulonne pas de statues ».